



Indemnités arbitrage

Ces indemnités d'arbitrage sont valables pour toutes les armes lors des épreuves organisées sur le territoire du Comité Régional d'Escrime de Bourgogne Franche Comté.

Diplôme	Indemnité Journalière
Formation interdépartementale	25 €
Départemental	30 €
Formation régionale	40 €
Régional	45 €
Formation nationale	50 €
National	70 €
International C	80 €
International A / B	100 €

Est considéré comme journée d'arbitrage : 7 heures de présence auprès du Directoire Technique.

Si l'arbitre est présent plus de 7h, il est recommandé pour le club organisateur de valoriser le travail des arbitres en majorant l'indemnisation.